

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-237 du 12 Juin 1986

Chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre de l'Equipement et des Trans-
ports de l'intérim du Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique
pour compter du 9 Juin 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

§ E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 9 Juin 1986, le Camarade Girigissou
GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de
l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du
Camarade André ATCHADE.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Juin 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU..-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MSP-MET 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfet 6
JORPB 1.-